Image not found or type unknown

Succession entre frères/soeurs et demi-frère et demi-soeur

Par **tegus**, le **09/02/2016** à **20:26**

Bonjour, notre père est décédé fin octobre 2013. Il s'était remarié et a eu 2 autres enfants. c'est par hasard que nous avons appris son décès. Nos prénoms ne figuraient pas sur le faire-part. J'ai envoyé un courrier R.A.R à sa veuve en lui demandant de nous transmettre les coordonnées du notaire qui gérait les biens de notre père. Est-elle tenue de répondre ? Quels sont les autres recours pour obtenir une réponse ? Avec nos remerciements

Par **catou13**, le **10/02/2016** à **09:02**

Bonjour,
Votre belle-mère n'est pas obligée de vous répondre. Si elle a chargé un Notaire du règlement de la succession, il devrait vous contacter.
Mais vous pourriez d'ores et déjà, vu le contexte familial, prendre votre propre notaire.

Par **TCHETLAMY TAO**, le **11/02/2016** à **09:03**

Besoin d'aide pour problèmes de succession entre frères car notre père décédé nous a laissé 27 frères vivants et l'un d'entre nous a construit sur le terrain de papa et qui prétend être le seul bénéficiaire parce que papa en l'autorisant à construire lui aurait fait un don. Alors qu'est ce que nous autres pouvons attendre de ce terrain qui notre père avait déjà investi en y construisant un immeuble qui sert des boutiques loués pour son compte ?
Le frère a t-il le droit de prendre toute la concession pour lui seul ? Que doit-on faire dans une situation pareille ?
Merci de me répondre

Par **tegus**, le **11/02/2016** à **20:10**

catou13, je te remercie pour ta réponse. La veuve de notre père a reçu le courrier R.A.R et n'a pas répondu. Nous n'avons pas les moyens de demander les services d'un notaire. Puis-je me permettre d'écrire, par courriel, aux différents notaires qui officient près de la demeure de notre père ? Merci

Par **catou13**, le **12/02/2016** à **09:29**

Bonjour Tegus,
Il est préférable (plus rapide et moins coûteux) d'adresser un courrier à la Chambre Départementale des Notaires compétente pour demander si un Notaire a été chargé du règlement de la succession de votre père. Celle-ci adressera alors une circulaire à tous les Notaires du département et si l'un d'eux répond positivement, elle vous communiquera ses coordonnées.

Par **tegus**, le **12/02/2016** à **14:49**

Bonjour Catou 13, je te remercie de me répondre aussi rapidement. Je vais suivre tes conseils. Dès que j'ai une réponse, je t'en ferai part. A bientôt

Par **tegus**, le **22/02/2016** à **13:46**

Bonjour Catou 13, les démarches que tu m'as suggérées sont en court. Je ne manquerai pas de te faire part de son évolution. Bonne journée

Par **tegus**, le **06/03/2016** à **17:43**

bonjour Catou 13, le même jour j'ai reçu une réponse de la veuve de notre père et une autre de la chambre des notaires. L'affaire va se conclure assez rapidement. Je te remercie de m'avoir conseillée.
Cordialement Tegus

Par **catou13**, le **06/03/2016** à **20:13**

Bonsoir Tegus,
Contente de voir que l'affaire avance favorablement... et merci de me remercier !!!

Par **tegus**, le **01/02/2017** à **16:19**

bonjour catou13,
je t'ai adressé un dernier courrier en date du 6 mars 2016. Peux-tu me dire si tu as encore nos courriers échangés par internet ou s'il faut que j'explique à nouveau l'affaire qui me concerne, si toutefois tu veux bien répondre à ma demande.
cordialement Tegus

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés